

RÈGLEMENT 237-18

modifiant le « Règlement 237-13 concernant la tarification des biens, activités et services fournis aux usagers » tel qu'amendé, afin d'ajouter ou de modifier certaines tarifications en Loisirs et autres

ATTENDU QUE le *Règlement 237-13* tel qu'amendé décrète la tarification des biens, activités et services fournis aux usagers par la Ville de Lorraine;

ATTENDU QUE le Conseil de la Ville de Lorraine juge opportun de procéder à certaines modifications et ajouts au règlement;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire tenue en date du 8 mars 2022, accompagné du dépôt du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal de la Ville de Lorraine décrète ce qui suit :

ARTICLE 1.

L'annexe « A » prévue par l'article 3.1 du *Règlement 237-13 concernant la tarification des biens, activités et services fournis aux usagers*, tel qu'amendé, est modifiée par le retrait de sa sous-section COMMUNICATIONS;

ARTICLE 2.

L'annexe « B » prévue par l'article 3.2 du *Règlement 237-13 concernant la tarification des biens, activités et services fournis aux usagers*, tel qu'amendé, est entièrement remplacée pour se lire comme suit :

TRAVAUX PUBLICS		
OBJET	TARIFICATION	NOTES
COMPTEURS D'EAU		
Changement, fourniture ou remplacement	Cout réel + 15 % de frais	Les coûts réels incluent pièces et main-d'œuvre.
Remplacement du scellé d'un compteur d'eau	50 \$ + 15 % de frais	
RACCORDEMENT AU RÉSEAU	Cout réel + 15 % de frais	Ces frais sont inclus dans le permis de construction pour un nouveau bâtiment
INSTALLATION D'UN PONCEAU	Cout réel + 15 % de frais	
SERVICE DE COLLECTE DES BRANCHES		
Main-d'œuvre par les cols bleus	Gratuit	
Camion-benne	50 \$	

TRAVAUX PUBLICS		
OBJET	TARIFICATION	NOTES
Déchiqueteuse	50 \$	
Camion-benne 2T	50 \$	
TRAVAUX MUNICIPAUX PAR DES COLS BLEUS ET/OU FOURNISSEURS	Coût réel + 15 % de frais	
MACHINERIE		
Camion cube	50 \$	
Camion-benne 2T	50 \$	
Camionnette	40 \$	
Camion-benne 5T	90 \$	
Tracteur	40 \$	
Excavatrice, chargeur	90 \$	
Pompes 2 pouces	15 \$	
Pompes 4 pouces	20 \$	
Pompes 6 pouces	25 \$	
Génératrice	60 \$	
Déchiqueteuse	50 \$	
Balai de rue	90 \$	
Autre machinerie	Le moindre de 60 \$ ou le coût réel + 15 % de frais	
Autre équipement	Le moindre de 40 \$ ou le coût réel + 15 % de frais	

ARTICLE 3.

L'annexe « C » prévue par l'article 3.3 du *Règlement 237-13 concernant la tarification des biens, activités et services fournis aux usagers*, tel qu'amendé, est modifiée par l'ajout, à la sous-section **CERTIFICATS D'AUTORISATION**, de ce qui suit :

URBANISME ET ENVIRONNEMENT		
OBJET	TARIFICATION	NOTES
CERTIFICATS D'AUTORISATION		
14 - Construction ou aménagement en empiètement sur la propriété municipale	200 \$ + coûts réels de toute dépense engagée par la Ville dans le cadre de la demande.	Une demande de construction ou d'aménagement en empiètement sur la propriété municipale peut être liée à une demande d'occupation du domaine public ou à la gestion des emprises de voies publiques.

ARTICLE 4.

L'annexe « C » prévue par l'article 3.3 du *Règlement 237-13 concernant la tarification des biens, activités et services fournis aux usagers*, tel qu'amendé, est modifiée par le retrait à la sous-section **AUTRES FRAIS - 4- FRAIS D'ÉTUDE POUR DÉROGATION MINEURE**, de ce qui suit :

URBANISME ET ENVIRONNEMENT		
OBJET	TARIFICATION	NOTES
CERTIFICATS D'AUTORISATION		
Majoration des frais si demande formulée après le début des travaux	Coût réel + 50 %	

ARTICLE 5.

L'annexe « E » **LOISIRS ET CULTURE** prévue par l'article 3.5 du *Règlement 237-13 concernant la tarification des biens, activités et services fournis aux usagers*, tel qu'amendé, est modifiée et remplacée pour les sous-sections suivantes :

Grille de tarification - Centre culturel Laurent G. Belley et bibliothèque (avant taxes)						
Salle	Tarif horaire		Forfait 15 heures consécutives max. 2 h du matin	Forfait 15 heures consécutives 8 h à 23 h seulement	Organisme reconnu par la Ville de Lorraine	Organisme non reconnu O.B.N.L.
	Citoyen de Lorraine avec carte citoyen valide (50 % de rabais sur le tarif régulier)	<u>Tarif régulier</u> Résidents de la MRC de Thérèse-De Blainville ou corporatif	Citoyen de Lorraine avec carte citoyen valide (50 % de rabais sur le tarif régulier)	<u>Tarif régulier</u> Résidents de la MRC de Thérèse-De Blainville ou corporatif	Rabais de 50 % sur le tarif régulier pour toutes demandes de location octroyées à l'extérieur du cadre de la <i>Politique de reconnaissance des organismes.</i>	Rabais de 25 % sur le tarif régulier
Salle de réception	60 \$/heure (minimum de trois heures requis)	120 \$/heure (minimum de trois heures requis)	600 \$ 60 \$/heure supp.	1 200 \$ pas d'heure supp.		
Salon Arnold McLean	45 \$/heure (minimum de trois heures requis)	90 \$/heure (minimum de trois heures requis)	450 \$ 45 \$/heure supp.	900 \$ pas d'heure supp.		
3 salles polyvalentes	30 \$/heure	60 \$/heure	300 \$ 30 \$/heure supp.	600 \$ pas d'heure supp.		
2 salles polyvalentes	25 \$/heure	50 \$/heure	250 \$ 25 \$/heure supp.	500 \$ pas d'heure supp.		
1 salle polyvalente	20 \$/heure	40 \$/heure	200 \$ 20 \$/heure supp.	400 \$ pas d'heure supp.		
Salle bibliothèque	20 \$/heure	40 \$/heure	S/O	S/O		
Dépôt de sécurité qui peut être exigé pour les événements, les citoyens de Lorraine, les résidents de la MRC, le corporatif et certains organismes non reconnus			500 \$			
Pénalités			500 \$ pour chaque clause du contrat non respectée; 500 \$/heure pour chaque heure additionnelle dépassant l'heure de fin du contrat, se terminant après 2 h pour les citoyens et après 23 h dans les autres cas.			

Les taxes applicables sont en sus.

Un minimum de trois (3) heures de location d'une salle peut être exigé selon la nature de l'évènement, l'horaire et les disponibilités.

Grille de tarification – Domaine Garth (avant taxes)						
Salle	Tarif horaire		Forfait 15 heures consécutives (8 h à 23 h seulement)		Organisme reconnu par la Ville de Lorraine	Organisme non reconnu O.B.N.L.
	Citoyen de Lorraine avec carte citoyen valide (50 % de rabais sur le tarif régulier)	<u>Tarif régulier</u> Résidents de la MRC de Thérèse-De Blainville ou corporatif	Citoyen de Lorraine avec carte citoyen valide (50 % de rabais sur le tarif régulier)	<u>Tarif régulier</u> Résidents de la MRC de Thérèse-De Blainville ou corporatif		
Domaine Garth complet	60 \$/heure	120 \$/heure	600 \$ 60 \$/heure supp.	1 200 \$ pas d'heure supp.	Rabais de 50 % sur le tarif régulier pour toutes demandes de location octroyées à l'extérieur du cadre de la <i>Politique de reconnaissance des organismes.</i>	Rabais de 25 % sur le tarif régulier
Maison Garth	45 \$/heure	90 \$/heure	450 \$ 45 \$/heure supp.	900 \$ pas d'heure supp.		
Grange	45 \$/heure	90 \$/heure	450 \$ 45 \$/heure supp.	900 \$ pas d'heure supp.		
1 salle au 2e étage	20 \$/heure	40 \$/heure	200 \$ 20 \$/heure supp.	400 \$ pas d'heure supp.		
Dépôt de sécurité qui peut être exigé pour les événements, les citoyens de Lorraine, les résidents de la MRC, le corporatif et certains organismes non reconnus			500 \$			
Pénalités			500 \$ pour chaque clause du contrat non respectée; 500 \$/heure pour chaque heure additionnelle qui dépasse les heures régulières d'ouverture, soit après 23 h.			

Les taxes applicables sont en sus.

Un minimum de trois (3) heures de location d'une salle peut être exigé selon la nature de l'évènement, l'horaire et les disponibilités.

Grille de tarification – Domaine Garth – EXPOSITION (avant taxes)	
OBJET	TARIFICATION
Exposition privée (résident)	Tarification fixe de : 80 \$ / jour À la demande : 25 \$ / heure pour un préposé selon l'horaire établi avec le locataire.
Exposition privée (non-résident)	Tarification fixe de : 100 \$ / jour À la demande : 25 \$ / heure pour un préposé selon l'horaire établi avec le locataire.

Les taxes applicables sont en sus.

Un minimum de trois (3) heures de présence d'un préposé peut être exigé selon la nature de l'évènement.

La logistique du montage et du démontage des expositions est assumée à 100 % par le locataire.

FRAIS POUR ENTANDEM OU DROITS D'AUTEURS	
OBJET	TARIFICATION
Salon Arnold McLean et salles polyvalentes	Les droits de licence requis pour les droits d'auteurs dont par Entandem, selon les tarifs établis par la Commission du droit d'auteur du Canada.
Salle de réception	
Domaine Garth	

ARTICLE 6.

L'annexe « F » **LOISIRS ET CULTURE – BIBLIOTHÈQUE** prévue par l'article 3.6 du *Règlement 237-13 concernant la tarification des biens, activités et services fournis aux usagers*, tel qu'amendé, est modifiée à la sous-section **AUTRES FRAIS**, par ce qui suit :

LOISIRS ET CULTURE - BIBLIOTHÈQUE		
OBJET		TARIFICATION
AUTRES FRAIS		
1- photocopies et impressions	8,5" X 11" ou 8,5" X 14" noir et blanc	0,15 \$/page
	8,5" X 11" ou 8,5" X 14" en couleurs	0,50 \$/page
	11" X 17" noir et blanc	0,25 \$/page
	11" X 17" en couleurs	1 \$/page
2- Vente de sac		2 \$ / chacun
3- Vente de livre		Taux divers

ARTICLE 7.

L'article 4 du *Règlement 237-13 concernant la tarification des biens, activités et services fournis aux usagers*, tel qu'amendé, est modifié par le remplacement des termes « la commission scolaire », par les termes « le Centre de services scolaire »;

ARTICLE 8. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

M. Jean Comtois
Maire

Me Annie Chagnon
Greffière

**CERTIFICAT ATTESTANT LA DATE DE CHACUNE DES APPROBATIONS
REQUISES
(article 357 L.C.V.)**

Avis de motion et dépôt du projet de règlement :	8 mars 2022 (2022-03-37)
Adoption du règlement :	12 avril 2022 (2022-04-58)
Entrée en vigueur :	13 avril 2022

M. Jean Comtois
Maire

Me Annie Chagnon
Greffière